

## FICHE DE POSTE

**Intitulé du poste :** *Chargé(e) de mission plan eau-DOM*  
**N° VisioM Poste :** *(N° permanent de la fiche de poste)*

<b>Cotation du poste</b>	
<b>Catégorie</b>	<i>A technique</i>
<b>Famille d'emploi</b>	
<b>Emploi</b>	<i>Chargé(e) de Mission Plan Eau-DOM</i>
<b>Correspondance RIME</b>	
<b>Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou autre décomposition de l'organigramme</b>	<i>DGTM / DEAAF/ Service Paysages, Eau, Biodiversité / Unité Expertise Equipements Publics</i>
<b>Localisation</b>	<i>Guyane française – Cayenne – Buzaré</i>

### Contexte pro :

Au sein de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), la Direction de l'Environnement, de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt (DEAAF) a pour missions principales de :

- gérer et préserver la richesse en eau pour répondre aux besoins du territoire et des populations ;
- garantir la qualité et la sécurité de l'alimentation et de la santé animale et végétale ;
- développer l'agriculture sur le territoire en répondant aux besoins alimentaires de la population ;
- accompagner la transition du modèle agricole vers la triple performance (économique, sociale et environnementale) ;
- construire une carte des formations adaptée aux besoins des acteurs économiques dont les agriculteurs, des exploitants forestiers et des pêcheurs ;
- préserver la biodiversité dans toutes ses composantes ;

La DEAAF regroupe 5 services composés d'une centaine d'agents.

Au sein de la DGTM / DEAAF, le service Paysages, Eau, Biodiversité (PEB) est chargé de la planification, de la mise en œuvre et de l'accompagnement au niveau local des politiques ministérielles liées aux thématiques concernant l'eau, la biodiversité, et les paysages. Le service PEB se compose d'un chef de service et d'un adjoint au chef de service, d'une assistante de service, d'un assistant comptable et de sept unités (sites et paysages, protection de la biodiversité, stratégie et intégration de la biodiversité, police de l'eau, politique de l'eau et milieux aquatiques, expertise & équipements publics et veille hydrologique). L'effectif total du service (Volontaire du Service Civil compris) est d'environ 35 agents.

L'unité Expertise & Equipements Publics (EEP) est composée d'un chef d'unité et de 2 chargées de mission. Elle intervient en appui aux collectivités dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement, en fournissant une assistance technique et administrative pour la gestion de leurs équipements publics (missions d'assistance-conseil et de conduite d'opération, exceptionnellement de maîtrise d'œuvre).

Les ministères de l'environnement (appuyé par l'Office français de la biodiversité (OFB)), des outre-mer et des affaires sociales et de la santé ont signé le 30 mai 2016, avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque des Territoires (BdT, ex Caisse des Dépôts et Consignations), un plan d'actions pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à La Réunion, Mayotte et Saint-Martin. Il a pour vocation d'accompagner les collectivités compétentes dans l'amélioration du service rendu à leurs usagers en matière d'eau potable et d'assainissement, en leur proposant un nouveau mode de contractualisation (le Contrat de Progrès), défini par des principes directeurs déclinés au plus près des réalités de chaque territoire.

Les Contrats de Progrès proposent une véritable évolution de paradigme, permettant de sortir de la logique des financements au « coup par coup ». Ils visent en effet à fédérer les cofinancements (Europe / BdT / AFD / OFB / Office de l'Eau) des investissements autour d'objectifs communs sur un temps pluriannuel, à la fois adapté à la reconquête progressive de la maîtrise d'ouvrage des services et de leurs équilibres financiers.

### **Missions Principales :**

#### Appui aux collectivités locales dans le suivi des contrats de progrès

- Coordination et pilotage des actions des partenaires ;
- Suivi de la réalisation des contrats de progrès (dont la composante financière) et de leur réajustement si nécessaire ;
- Aide à la mise en place des actions d'accompagnement du plan eau-DOM, notamment les formations ;
- Rapportage auprès du Comité régional des acteurs de l'eau et du Comité technique national de suivi.

### **Missions secondaires :**

#### Appui aux collectivités locales dans l'émergence et la réalisation d'opérations d'investissement en alimentation en eau potable et d'eaux usées

- Appui administratif et conseil aux collectivités locales : priorités envisageables, aide au montage des dossiers réglementaires et de demande de financement ;
- Appui pour lancement d'opérations par les maîtres d'ouvrages (programmes d'opérations, procédures de consultation de bureaux d'études, etc.).

### **Liaison hiérarchique :**

- Sous l'autorité hiérarchique du chef d'unité
- Relations fonctionnelles avec l'ensemble des agents du service et, en particulier, ceux chargés de la planification de l'eau et de la police de l'eau
- Relations fonctionnelles avec l'antenne de la DGTM à Saint-Laurent du Maroni et, en particulier, les agents qui y interviennent dans le domaine de l'eau
- Relations régulières avec les autres services de l'Etat en Guyane, notamment la Direction Générale Coordination et Animation Territoriale avec sa plateforme d'appui aux collectivités territoriales, avec l'Agence régionale de la santé, l'Office française de la biodiversité, l'Office de l'eau de Guyane, l'Agence française de développement, la Banque des territoires et avec les collectivités territoriales compétentes en matière d'eau potable et d'assainissement.

### **Compétences :**

#### Compétences techniques

- Connaissance des collectivités et de leurs équipements publics (eau et assainissement) ;
- Connaissances techniques et réglementaires dans les domaines de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement ;
- Connaissance du code de la commande publique et des procédures de délégation de service public.

#### Compétences transversales

- Esprit de synthèse, capacité rédactionnelle ;
- Capacité d'animation et de coordination ;

- Rigueur et méthode ;
- Aptitude organisationnelle et à l'analyse de projets ;
- Autonomie et initiative.

Compétences relationnelles

- Disponibilité et motivation ;
- Aptitude à l'écoute, au dialogue et à la pédagogie ;
- Goût du travail en équipe.

**Conditions :**

Conditions matérielles : équipement bureautique standard et véhicule de service

Horaires et saisonnalités : règlement intérieur de la DGTM

Conditions particulières : permis de conduire B obligatoire et déplacements occasionnels sur l'ensemble des communes guyanaises.

**Contacts :**

DELAHOUSSE Xavier – Adjoint au Chef de service PEB - téléphone : 0594 29 80 20

**Email** : [xavier.delahousse@developpement-durable.gouv.fr](mailto:xavier.delahousse@developpement-durable.gouv.fr)

VAN VAERENBERGH Chris – directeur de la DEAAF de Guyane – téléphone : 0594 31 25 26

**Email** : [chris.van-vaerenbergh@agriculture.gouv.fr](mailto:chris.van-vaerenbergh@agriculture.gouv.fr)